



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Deuxième session

Trondheim (Norvège), 7 – 11 août 2003

ACTIVITÉS RÉCENTES DES ORGANISMES RÉGIONAUX DES PÊCHES DE LA FAO À L'APPUI DE L'AQUACULTURE RESPONSABLE ET DE LA PÊCHE FONDÉE SUR L'ÉLEVAGE

RÉSUMÉ

Ce document récapitule les activités récentes des organismes régionaux des pêches de la FAO (ORP) de la FAO pour promouvoir une aquaculture et une pisciculture responsables. Ces organismes poursuivent une large gamme d'activités techniques portant sur l'aquaculture et la pisciculture notamment par le biais de plusieurs groupes de travail d'experts, d'ateliers, de symposia, etc. Beaucoup d'entre eux s'intéressent à certains domaines prioritaires identifiés comme devant faire l'objet de travaux ultérieurs lors de la première session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches. Outre les OPR de la FAO, de nombreuses autres organisations travaillent directement ou indirectement sur des questions liées à l'aquaculture et la pisciculture. Beaucoup d'entre elles travaillent en partenariat avec les ORP dans la réalisation de leurs tâches. Le travail des organismes n'appartenant pas à la FAO n'est pas mentionné dans le présent document.

INTRODUCTION

1. Les ORP de la FAO travaillant dans l'aquaculture et la pisciculture sont la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI), le Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA), la Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPEscal), la Commission Asie-Pacifique des pêches (APFIC), la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES). Outre ces organismes, le Sous-Comité COFI du commerce du poisson et le réseau FISH INFO, réseau

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

d'organes intergouvernementaux liés au Département des pêches de la FAO qui s'intéresse aux questions concernant le commerce du poisson, mènent des travaux pertinents à l'aquaculture et à la pisciculture.

2. Plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales sont actives dans les domaines de l'aquaculture et de la pisciculture. Nombre d'entre elles travaillent en étroit contact avec les ORP de la FAO de leur aire géographique. Elles comprennent:

- Le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique
- Le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est
- La Mekong River Commission
- La Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS)
- La Bay of Bengal Intergovernmental Organization
- L'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)
- Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- Le WorldFish Center (WFC, ex ICLARM Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques)
- L'Institut asiatique de technologie
- La Société des pêches d'Asie
- La World Aquaculture Society (WAS)
- La Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC)
- La Société européenne d'aquaculture
- La Fédération européenne des associations piscicoles
- L'Organisation latino-américaine de développement des pêches

3. Les activités récentes, en cours, et futures des ORP de la FAO sont décrites ci-dessous.

Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI)

4. Après le Symposium de 1998 sur l'eau et le développement durable des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures, le Groupe de travail sur l'aménagement des ressources aquatiques en aquaculture en 2000 a présenté à la vingt et unième session de la CECPI une vue d'ensemble sur les sources d'information et les expériences de gestion de l'aquaculture et des ressources aquatiques dans le contexte européen. Plus récemment, ses travaux ont porté sur trois grands thèmes: la production et les statistiques aquatiques, l'économie des ressources et les options dans la gestion de l'aquaculture. Une réunion du Groupe de travail *ad hoc* est prévue pendant la Conférence de la Société européenne d'aquaculture qui se tiendra en août 2003 à Trondheim (Norvège).

5. Le Groupe de travail *ad hoc* sur la pisciculture biologique travaille sur le statut et l'évolution de la pisciculture biologique, y compris sur les aspects techniques de la production organique, les conditions du marché et les besoins en matière de recherche. Dans un certain nombre de pays, le développement de la pisciculture biologique suscite un grand intérêt. Toutefois, dans certains de ces pays, il existe très peu d'informations sur les critères et les normes en matière de pisciculture biologique. Des principes uniformes pour reconnaître les établissements et les pratiques piscicoles qui satisfont aux critères de la pisciculture biologique sont nécessaires en général. La CECPI a répété que ces critères et les règles d'homologation connexes devaient être scientifiquement fondés. Une réunion exploratoire du Groupe de travail s'est tenue en février 2002 à l'occasion de la Conférence de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique. À l'heure actuelle, le Groupe de travail rassemble des informations supplémentaires qui seront présentées à la Conférence INFOFISH sur l'aquaculture biologique et la mariculture, prévue pour la fin 2003.

6. Un Groupe de travail *ad hoc* mixte CECPI/CGPM sur la gestion des esturgeons a récemment été constitué. Lors de sa vingt et unième session, la CECPI a déterminé que le Groupe de travail devrait accorder une attention spéciale à l'examen des toutes dernières méthodes d'évaluation des stocks et à leur applicabilité pour l'évaluation des stocks d'esturgeons, ainsi qu'au

rôle de l'aquaculture pour la reconstitution des stocks naturels, et pour atténuer la pression des captures sur les stocks naturels. Les programmes de repeuplement et de réintroductions menés à bien dans d'autres régions d'Europe devraient aussi être examinés par le Groupe de travail *ad hoc*, dans la mesure où ils ont un impact sur les pratiques de gestion des pêches. Il faut noter à ce propos que le Code de la CECPI des pratiques pour le repeuplement et les introductions est en cours de mise à jour.

7. On envisage que le Groupe de travail s'intéressera aussi aux stocks d'esturgeons du nord de la mer Égée.

8. Le Groupe de travail sur les maladies des poissons et leur traitement est inactif depuis l'atelier CECPI/EAFP (Association européenne des spécialistes des pathologies des poissons) sur la gestion sanitaire des carpes et des esturgeons qui s'était tenu en 1999 à Rhodes (Grèce) et l'on espère que les actes de cet atelier seront mis en forme et publiés en 2003.

9. Le Groupe de travail *ad hoc* CECPI/CE sur les perspectives du marché des produits de la pisciculture européenne en eau douce s'est réuni en 2001 dans les locaux de la Commission européenne; le rapport et les Actes de cette réunion ont été publiés. Le Groupe était chargé de l'organisation de la Conférence internationale sur les aspects économiques et commerciaux de l'aquaculture qui s'est tenue à Szarvas (Hongrie) en octobre 2002.

10. Le Secrétariat technique de la CECPI a aidé la Fédération européenne des associations piscicoles à préparer un Code de conduite pour l'aquaculture européenne. Il a également participé à un atelier sur « Les outils de mesure des politiques d'aquaculture visant à assurer la durabilité des écosystèmes » (indicateurs de la durabilité des établissements d'aquaculture et des pêcheries), organisé en 2002 par l'Agence européenne pour le développement en collaboration avec la DG des pêches et la DG de l'environnement de la Commission européenne.

11. Le Groupe de travail de la CECPI sur la manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture va synthétiser toutes les informations scientifiques disponibles concernant les questions du bien-être des animaux ainsi que les discussions connexes sur les deux sous-secteurs. Une compilation des connaissances scientifiques fondamentales sur les effets de la manutention des poissons dans les établissements d'aquaculture et les pêcheries (y compris les méthodes de pêche, la récolte, la mise en vivier et l'élevage, l'utilisation de produits anesthésiants et les moyens de tuer les poissons) est en préparation. En outre, la collecte des informations a commencé sur les programmes de formation existants, les codes de pratique et les directives des pays membres de la CECPI, la législation et les règlements en vigueur et en préparation concernant la manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture et dans les sites expérimentaux des pays membres de la CECPI (y compris les directives de l'UE). Un atelier du Groupe de travail est prévu pour novembre 2003. Outre qu'il permettra d'échanger des informations, il examinera l'utilité de préparer des codes de pratiques pour la manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture, qui pourraient être utilisés pour réglementer les pratiques dans les pays membres de la CECPI.

12. En mai 2004, la CECPI organisera un symposium sur le développement de l'aquaculture - partenariat entre les scientifiques et les associations de producteurs en Pologne (Wierzba, Mazurian Lakeland) à l'occasion de la vingt-troisième session de la CECPI. Il examinera l'évolution du rôle et des attentes des producteurs, des scientifiques et des autres parties prenantes dans l'aquaculture afin d'identifier de nouvelles opportunités de collaboration dans le domaine du développement durable de l'aquaculture en Europe. Le symposium bénéficie du soutien de la Société européenne d'aquaculture (EAS) et de la Fédération européenne des associations piscicoles (FEAP).

Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA)

13. En 1999, le Bureau régional pour l'Afrique de la FAO a élaboré au terme d'un processus participatif un *Examen régional de l'aquaculture pour l'Afrique de 1999* qui a été publié sous

forme de document CPCA et qui constitue le cadre du programme de développement de l'aquaculture dans la région. Un deuxième examen devrait être réalisé en 2004/05.

14. La onzième session du CPCA qui s'est tenue en 2000 s'est intéressée aux questions de l'aquaculture commerciale et de l'intégration irrigation/aquaculture. Ce dernier thème a été défini dans un Profil de programme aux fins d'une intervention en Afrique de l'Ouest avalisée par le CPCA. Lors de sa session, le Comité a également créé des comités *ad hoc* qui se focaliseront sur les aspects spécifiques du développement de l'aquaculture. Le Groupe de travail *ad hoc* sur l'agriculture dans le Sahel se réunira à Bamako (Mali) en octobre 2003.

15. Il a été proposé que le CPCA serve de point focal pour un certain nombre de questions liées à l'aquaculture régionale. Elles portent en général sur le maillage intra et interrégional et sur les échanges d'information. Une proposition spécifique a été avancée, que le CPCA serve d'instance à la collaboration FAO - WorldFish Center (WFC, ex ICLARM) sur la recherche coordonnée sur l'aquaculture dans la région Afrique. Certaines réunions préliminaires ont été organisées sur le sujet.

16. Le Comité a tenu sa douzième session en décembre 2002 et y a rappelé l'importance du potentiel de développement de l'aquaculture commerciale dans la région ainsi que la force de l'intérêt qui s'est manifesté concernant le développement de ce secteur. Il a été souligné que l'intérêt des donateurs et des gouvernements dans l'aquaculture s'était en général centré sur le sous-secteur des petits exploitants et sur la promotion de l'aquaculture comme source peu coûteuse de protéines, sans lui fournir d'incitations économiques. Par conséquent, l'aquaculture commerciale s'était trouvée occultée et avait aussi besoin d'aide au développement.

17. Les participants ont unanimement reconnu que l'Afrique possède une riche biodiversité aquatique qui doit être utilisée de manière durable. Plusieurs délégués ont reconnu que la recherche et les connaissances concernant de nombreuses espèces indigènes africaines faisaient défaut alors que le développement de ces espèces pour l'aquaculture serait une alternative viable à l'introduction d'espèces étrangères. Il a aussi été souligné que des travaux étaient nécessaires sur la domestication, l'amélioration génétique et la gestion des stocks d'élevage pour transformer les ressources aquatiques africaines en ressources viables pour une aquaculture durable. Le Comité a mis l'accent sur la nécessité de mener des recherches supplémentaires sur les espèces africaines présentant un certain potentiel pour l'aquaculture.

18. Les recommandations ci-après sont au nombre de celles adoptées lors de la douzième session:

- que des codes de pratique, directives et conventions appropriés soient adoptés et appliqués aux futures introductions à titre de précaution afin de prévenir des effets négatifs possibles;
- que les espèces indigènes ayant un potentiel aquacole prouvé soient génétiquement améliorées et domestiquées à des fins de gestion des stocks d'élevage;
- que les pays incorporent et adaptent dans leur législation, avec l'aide technique de la FAO et des autres organisations internationales, les directives internationales et codes de pratiques appropriés pour des introductions responsables.

Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL)

19. La neuvième session de la Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL) s'est tenue à San Salvador (El Salvador) en janvier 2003. La Commission a examiné la situation des pêches et de l'aquaculture continentales dans la région, y compris leur gestion et leurs résultats au plan de la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable.

20. La Commission:

- a recommandé que la FAO joue un rôle de facilitateur en appuyant les efforts nationaux et régionaux lancés pour la mise en application du Code de conduite pour une pêche

responsable, y compris en préparant des directives techniques sur l'aquaculture et les pêches continentales et en contribuant au renforcement des ressources humaines au niveau technique des pêcheurs/pisciculteurs;

- a convenu que pour lutter contre les effets négatifs de la montée de la concurrence en matière d'utilisation des terres et de l'eau, il convenait de promouvoir l'utilisation d'instruments de réglementation – tels que la planification de l'utilisation des terres et de l'eau – et d'intégrer les pêches et l'aquaculture continentales dans ces instruments;
- a recommandé de promouvoir dans les États membres une approche de gestion des bassins intégrant la pêche et l'aquaculture continentales avec une large participation des parties prenantes et une coordination interinstitutionnelle;
- a estimé que les démarches appropriées de gestion devaient être complétées par d'autres mesures visant à réduire la pression humaine sur les ressources piscicoles et à recycler les pêcheurs dans les activités d'aquaculture ou vers d'autres sources d'emploi et de revenu;
- a reconnu que le développement durable n'était possible que dans le cadre d'une pêche et d'une aquaculture continentales responsables et qu'il fallait mettre en place des politiques sectorielles intégrées à des politiques macro-économiques, avec la participation active des gouvernements et en utilisant les instruments disponibles appropriés;
- a recommandé que les politiques nationales de la pêche soient revues en prenant dûment en compte la pêche et l'aquaculture continentales.

21. Dans le cadre de la neuvième session de la COPESCAL, un « Séminaire sur la gestion de la pêche dans les grands cours d'eau et réservoirs de l'Amérique latine » a été organisé le 29 janvier 2003. Il était financé par FISHCODE, le Programme pour un partenariat mondial pour la mise en œuvre du code de conduite pour une pêche responsable du Département des pêches de la FAO. Les participants ont étudié la situation de la gestion de la pêche, y compris de l'aquaculture dans les grands cours d'eau et barrages de la région.

22. Les conclusions et recommandations du séminaire ont été avalisées par la Commission et celles portant sur l'aquaculture précisaient que:

- les politiques destinées à améliorer la gestion des pêches et de l'aquaculture continentales devaient envisager un examen de la réglementation, de la recherche sur la pêche et l'aquaculture, et la coordination et la coopération entre les institutions scientifiques;
- les politiques et projets de gestion et de mise en valeur des grands cours d'eau, barrages et autres réservoirs d'eau douce devaient porter attention à la conservation des ressources piscicoles et encourager les projets d'aquaculture comme alternatives à la relocalisation des pêcheurs;
- les pays limitrophes devaient envisager d'entamer des consultations bilatérales et multilatérales et de conclure des arrangements de coopération en matière de recherche et de gestion des barrages transfrontières;
- les efforts de renforcement des capacités et d'assistance technique devaient être intensifiés afin de promouvoir l'application et la dissémination des principes du Code de conduite d'une pêche responsable dans les pêches et l'aquaculture continentales de la région.

23. Le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes a organisé à Panama (Panama) en mai 2002 une « Réunion sur l'amélioration de divers type d'aquaculture dans le cadre d'un développement rural soutenable »: elle avait pour objet d'identifier des stratégies et des mécanismes susceptibles de renforcer la structure et les résultats du Réseau de petite aquaculture rurale (Red-ARPE).

24. La Réunion a recommandé:

- l'expansion du réseau, afin d'améliorer sa couverture géographique;
- la création de partenariats avec les ONG et le secteur privé (à l'heure actuelle, seuls les établissements d'enseignement et les gouvernements appartiennent au réseau);

- l'intensification des efforts de l'ARPE en matière de dissémination des leçons de l'expérience;
- l'adoption de démarches soutenables dans la promotion des activités du réseau.

25. La Réunion a également établi un groupe de travail ayant pour mandat de formuler un projet destiné à obtenir des ressources pour le réseau, et constitué un petit groupe chargé de préparer un projet de règles et règlements pour le réseau.

26. Dans le cadre d'un projet de coopération technique, la FAO fournit une assistance à un nombre de pays (Belize, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou et Venezuela) pour qu'ils élaborent un programme visant à améliorer la santé, l'état sanitaire et la qualité des crevettes postlarvaires élevées en écloséries; à renforcer les compétences des éleveurs de crevettes dans les domaines de la lutte contre les maladies et de la gestion de la santé; et à élaborer et établir un système d'information sur la santé des animaux permettant de fournir les renseignements nécessaires lors du transport des animaux vivants, et surtout de réduire les déplacements transfrontières des pathogènes. Le projet qui a débuté en mai 2001 a contribué à améliorer la qualité des crevettes postlarvaires provenant des écloséries d'Amérique latine, à relever les normes techniques régionales de bonne gestion de la santé dans les écloséries de crevettes et à renforcer les compétences nationales au plan de la gestion de la santé des crevettes par le biais de démonstrations et d'ateliers. On envisage de créer un système régional d'informations sur les pathogènes aquatiques, la quarantaine et la santé dans le secteur de l'élevage des crevettes.

Commission Asie-Pacifique des pêches (APFIC)

27. Lors de sa vingt-sixième session en 1998, la Commission a aboli ses quatre groupes de travail permanents et les a remplacés par des groupes de travail *ad hoc*. Les travaux de deux de ces groupes dont les activités sont pertinentes à l'aquaculture et à la pisciculture sont récapitulés ci-dessous.

28. Le Groupe de travail *ad hoc* d'experts de l'aquaculture rurale s'est réuni en octobre 1999. Cette réunion constituait une avancée par rapport à la Consultation des experts FAO/NACA sur l'aquaculture durable, qui s'était tenue en mars 1999 à Chiang Rai (Thaïlande). La plupart des experts avaient été choisis parmi les spécialistes qui avaient participé à la Consultation afin de promouvoir la coordination dans la région, de s'appuyer sur les travaux préalables et d'éviter le gaspillage des ressources. Le Groupe de travail a examiné la contribution de la petite aquaculture au développement rural, identifié les opportunités et les difficultés de l'aquaculture rurale et a présenté des recommandations à la Commission.

29. Le Groupe de travail a, *inter alia*:

- noté que les principaux objectifs de l'aquaculture rurale étaient d'améliorer les moyens de subsistance des ruraux pauvres et de promouvoir la sécurité alimentaire dans les régions rurales;
- noté également que la lutte contre la pauvreté était une tâche complexe exigeant des mesures se manifestant par le biais d'une large gamme d'initiatives politiques ciblant les ruraux pauvres et que, dans ce contexte, l'aquaculture pouvait constituer une contribution importante aux moyens de subsistance des ruraux pauvres si les institutions intervenant dans les opérations fonctionnaient de manière équitable;
- souligné la nécessité de plus sensibiliser les décideurs et les planificateurs au potentiel de l'aquaculture dans le développement rural et d'encourager son intégration dans les programmes de développement rural (il serait utile de disposer, pour ce processus, de documents indiquant les démarches couronnées de succès, les méthodologies suivies et les leçons de l'expérience, à tous les niveaux – politique, institutions, collectivités, exploitations, etc.);
- reconnu que la contribution de l'aquaculture rurale au développement de la région était inégale et qu'il existait un potentiel important non réalisé au plan de l'expansion de

l'aquaculture dans de nombreux pays si les obstacles existant à l'heure actuelle à son développement pouvaient être éliminés;

- reconnu de plus que si les connaissances étaient disponibles, leur diffusion posait problème. Le principal obstacle à la réalisation du potentiel de l'aquaculture dans le développement réside dans les connaissances et les compétences limitées tant des exploitants que des prestataires de service – des agents de vulgarisation aux décideurs;
- souligné que les ménages pauvres élèvent des poissons dans les régions de l'Asie où c'est une pratique traditionnelle, mais qu'il existait aussi une large gamme d'opportunités d'intégrer l'aquaculture dans les systèmes d'exploitations des pays ayant ou non une tradition d'aquaculture;
- souligné aussi que les ménages pauvres avaient besoin d'un soutien institutionnel important et de longue durée pour adopter l'aquaculture même si, à terme, l'aquaculture devait être une activité du secteur privée, sans soutien du gouvernement ou d'un projet, pour être durable;
- reconnu l'existence de diverses technologies génériques dans l'aquaculture rurale: systèmes terrestres tels que la rizipisciculture et l'élevage en bassins, systèmes aquatiques tels que les pêcheries améliorées et la culture en cage, et, dans les zones côtières, des systèmes aquatiques de culture des mollusques et des algues marines;
- reconnu de plus que l'élevage de poissons herbivores de faible valeur intégré à l'agriculture était ce qui contribuait le plus à l'aquaculture rurale. Il a cependant noté que dans certains cas, les petits exploitants étaient encouragés à élever des espèces à forte valeur lorsque l'élevage des espèces à faible valeur n'était pas rentable (élevage de certaines espèces de carpe en République populaire de Chine);
- suggéré que l'élevage intensif en cage pouvait être une des rares options permettant aux paysans sans terre et aux pêcheurs pauvres de tirer profit de l'aquaculture dans les zones aquatiques continentales et dans les zones côtières.

30. Il a été convenu qu'il fallait prendre en compte les producteurs et les consommateurs et certains membres étaient d'avis que parmi ces derniers il fallait aussi inclure les consommateurs urbains pauvres. Le Groupe de travail a donc suggéré une nouvelle définition de l'aquaculture rurale: « L'aquaculture rurale contribue à la lutte contre la pauvreté directement par le biais de l'élevage, par de petits exploitants, d'organismes aquatiques à des fins de consommation domestique ou de génération de revenu; ou indirectement par le biais de l'emploi de pauvres en tant que prestataires de service dans l'aquaculture, en tant qu'ouvriers dans les exploitations d'aquaculture d'éleveurs plus riches et/ou en offrant du poisson à bas prix aux consommateurs ruraux et urbains pauvres. »

31. Un consensus s'est dégagé au sein du Groupe de travail concernant la nécessité d'un développement plus axé sur les individus: les prestataires de services devront acquérir de nouvelles compétences qui les aideront à donner aux collectivités locales et aux pauvres le pouvoir de se prendre en charge. Le Groupe est également convenu de la nécessité d'instituer une politique et des cadres institutionnels habilitants et d'avoir plus recours à la recherche sur les systèmes d'exploitation et à la vulgarisation pour évaluer les besoins et les ressources au niveau local, identifier et adapter les technologies au contexte local et les mettre largement à la disposition des bénéficiaires potentiels. A cette fin, il faudra que les institutions telles que les Départements des pêches élargissent leurs compétences dans le domaine des sciences sociales afin de contrebalancer la prédominance des spécialistes en sciences naturelles, ou acquièrent ces compétences en se forgeant des partenariats avec des institutions nationales.

32. Le Groupe de travail *ad hoc* d'experts de l'hygiène des aliments s'est réuni en mars 1999 sur les recommandations du Colloque de la CAPP sur l'utilisation du poisson dans la région Asie-Pacifique, colloque qui s'était tenu lors de la vingt-sixième session de la Commission.

33. La recommandation reconnaissait l'impérieuse nécessité d'établir un programme régional de recherche afin de s'attaquer à trois grands problèmes de santé liés à la durabilité et à l'innocuité de la production piscicole de la région. Il s'agissait:

- des infestations parasitaires des humains causées par la consommation de poisson;
- des bactéries pathogènes (causes de maladies) liées aux produits de la pêche;
- des risques concernant la sécurité des produits de l'aquaculture et découlant de l'intensification des systèmes de culture.

34. La mission du Groupe de travail était d'encourager la formulation et la mise en place d'un programme régional intégré et d'en présenter les résultats à la vingt-septième session de la Commission. Le programme envisagé devait d'abord quantifier les risques sanitaires actuels et potentiels ainsi que les risques liés à la consommation de poisson et ensuite élaborer des stratégies appropriées pour mitiger les dangers. Il était entendu que le programme aurait besoin de financements extérieurs (pour lesquels aucun donneur n'avait encore été trouvé).

35. Un atelier sur la question des infestations parasitaires par trématodes avait été organisé immédiatement après la réunion du Groupe de travail. Il a permis de mener une analyse détaillée du problème et de formuler une proposition de recherche. Les discussions centrées directement sur l'aquaculture sont résumées ci-dessous:

- Bien que les produits des pêches de capture maritime de la région soient généralement considérés comme propres à la consommation, des inquiétudes se font jour que des problèmes n'apparaissent avec l'intensification de l'aquaculture. Une proportion écrasante (plus de 90 pour cent) de la production mondiale de l'aquaculture vient de l'Asie et, selon certaines projections, la moitié de la production alimentaire piscicole sera produite par culture au début du siècle prochain. Il est donc indispensable de garantir la sécurité et la qualité de la production.
- Des problèmes peuvent se manifester sur les marchés intérieurs du fait d'infestations par trématodes, entretenues par l'utilisation de déchets humains et animaux pour la fertilisation et la persistance des habitudes alimentaires traditionnelles. Ces problèmes ont été examinés dans le cadre du secteur de la production dans son ensemble, mais ils sont particulièrement importants dans l'aquaculture vu la rapidité de son expansion.
- La production des produits de forte valeur, notamment ceux destinés à l'exportation, est beaucoup plus contrôlée mais il n'en faut pas moins s'attaquer aux problèmes causés par la présence d'agents pathogènes virulents. L'apparition, ces dernières années, d'exemples de résistance aux antibiotiques chez les organismes responsables des maladies est cause d'inquiétudes. Dans l'esprit de beaucoup de personnes, et malgré l'absence de preuves dans ce sens, la fréquence accrue de cette résistance est liée à l'utilisation excessive des antibiotiques dans les systèmes d'aquaculture intensive.
- Dans le passé, les antibiotiques étaient utilisés à des fins prophylactiques dans l'alimentation; bien que leur utilisation ait baissé aujourd'hui, ils sont toujours utilisés en grandes quantités pour contrôler la santé des poissons. La résistance est facilement transférée aux pathogènes piscicoles et humains, pouvant causer, à terme, des difficultés de chimiothérapie. Bien qu'il n'ait pas été établi que l'apparition d'une résistance aux antibiotiques est due aux pratiques de l'aquaculture (les antibiotiques sont aussi largement mal utilisés en médecine humaine et vétérinaire) la responsabilité de l'aquaculture dans ce domaine doit être étudiée.
- Depuis la présentation de ces recommandations, il est important de noter que la question des résidus d'antibiotiques a eu un impact très fort sur le commerce aquacole asiatique et que des mesures correctives commencent à se mettre en place. Il existe cependant d'importantes différences d'opinion entre les pays développés et les pays en développement en matière d'harmonisation des normes concernant les résidus et leur analyse.

Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO)

36. Sous l'égide de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), le Bureau sous-régional de la FAO à la Barbade a organisé, en novembre 2002, un Atelier sous-régional pour promouvoir le développement d'une aquaculture durable dans les états insulaires en développement des Petites Antilles. Il a examiné les conditions politiques, juridiques et institutionnelles requises pour promouvoir le développement d'une aquaculture durable dans les Petites Antilles et est arrivé à la conclusion que les pays de la région devaient élaborer des capacités politiques et institutionnelles axées sur le développement intégré de l'aquaculture, afin de promouvoir la sécurité alimentaire et la diversification de l'agriculture. Les pays intéressés sont convenus de promouvoir la coopération régionale et les échanges de technologies, de connaissances et d'informations.

Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)

37. Trois réseaux régionaux actifs fonctionnent sous l'égide du Comité de l'aquaculture de la CGPM: 1) le réseau du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM); 2) le Réseau sur la technologie de l'aquaculture en Méditerranée (TECAM); et 3) le Réseau sur les aspects socio-économiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée. Le réseau SIPAM est pleinement opérationnel et œuvre par le biais de son centre régional à Tunis (Tunisie) et de 16 centres nationaux implantés dans les états participants. Ses activités et son programme de travail sont discutés et déterminés lors des réunions régulières des coordinateurs nationaux et du Comité directeur.

38. À l'heure actuelle, le SIPAM est le seul système régional d'information pour la Méditerranée et la Mer noire axé sur l'aquaculture. Jusqu'à la fin du premier semestre de 2002, la visibilité de ses bases de données était faible et la diffusion des données n'allait guère au-delà de ses contacts nationaux. La croissance de l'Internet a donné au SIPAM l'occasion d'accroître sa visibilité et d'offrir des données à jour: un portail SIPAM a donc été créé (www.faosipam.org) qui est actuellement en cours de modification: il sera bientôt possible d'y ajouter des informations en ligne et d'y accéder au Système mondial d'information sur les pêches de la FAO (www.fao.org/fi/figis). Ce service est fourni dans le cadre du budget du programme normal du Département des pêches de la FAO. Le portail SIPAM a été conçu pour offrir des fenêtres d'accès aux partenaires intéressés des régions de la Méditerranée et de la Mer noire. La principale fonction de ces sous-portails est d'aider les utilisateurs Web du SIPAM à trouver rapidement les informations ciblées concernant le développement de l'aquaculture dans la région.

39. Les réseaux TECAM et SELAM sont coordonnés par le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) qui organise ses activités par l'intermédiaire de l'Institut agronomique méditerranéen de Saragosse (Espagne) en étroite collaboration avec le Département des pêches de la FAO. Une série de stages de formation, séminaires et ateliers régionaux est organisée chaque année à l'intention de participants invités et sponsorisés.

40. La troisième session du CECPI/CGPM en septembre 2002 a examiné les progrès des trois réseaux et le programme de travail envisagé pour 2002-2004. Formulé par le CECPI/CGPM, ce programme a été approuvé par la Commission lors de sa vingt-septième session en novembre 2002. Entre autres activités, on note l'élaboration d'une proposition de projet régional d'aquaculture qui sera examinée par les Membres du CGPM avant d'être soumise aux donateurs potentiels.

41. Le CGPM et la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) ont créé un Groupe de travail *ad hoc* sur les pratiques durables d'élevage et d'engraissement du thon en Méditerranée. Son principal mandat est de recueillir des informations sur les pratiques actuelles de l'élevage du thon en Méditerranée et, à terme, de discuter et de préparer des recommandations sur cette activité en expansion rapide. Le Groupe a tenu sa première réunion à Rome (Italie) du 12 au 14 mai 2003.

Sous-Comité du COFI sur le commerce du poisson

42. Lors de sa huitième session, en février 2002, le Sous-Comité s'est penché sur plusieurs questions concernant l'aquaculture:

- Le Sous-Comité a reconnu que les statistiques du commerce international ne font pas de différence entre les produits de l'aquaculture et les produits sauvages. La FAO prévoit de travailler avec l'Organisation mondiale des douanes pour changer cela et permettre la classification correcte des produits.
- Dans le cadre des règles de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, les produits de l'aquaculture tombent dans la catégorie des produits « semblables » sauf s'ils sont étiquetés ou marqués, et donc rendus « facilement reconnaissables ». La différence de traitement accordée aux produits de l'aquaculture facilement reconnaissables doit être examinée à la lumière des principes de l'Organisation mondiale du commerce régissant le traitement similaire des produits « identiques ». La FAO envisage d'organiser une Consultation d'experts sur le sujet à la fin de 2004 ou au début de 2005.

43. Le réseau FISH INFO – INFOFISH, INFOPECHE, EUROFISH, INFOPECA, INFOSAMAK, INFOYU et GLOBEFISH – a réalisé ou est en train de mener un nombre de projets dans lesquels les produits de l'aquaculture jouent un rôle important:

- INFOFISH a organisé la première Conférence mondiale sur le commerce de la tilapia en 2001 et envisage d'organiser la première Conférence mondiale sur la pisciculture biologique;
- INFOPECA mène un projet visant à augmenter la valeur ajoutée de la tilapia élevée au Brésil et au Venezuela;
- GLOBEFISH a publié divers rapports de marché sur les produits de l'élevage tels que le bar, la daurade et le saumon;
- la FAO a organisé avec INFOSAMAK une Consultation d'experts sur la consommation du poisson et la sécurité alimentaire à Casablanca (Maroc) en janvier 2003 au cours de laquelle le rôle de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire a été mis en relief.

44. En vertu de la recommandation de la vingt-cinquième session du Comité des pêches de février 2003, et à la demande présentée par le Sous-Comité du COFI sur le commerce du poisson lors de sa huitième réunion sur le renforcement de la collaboration entre le Sous-Comité sur le commerce du poisson et le Sous-Comité de l'aquaculture, les principaux points de l'ordre du jour de la neuvième session – le CITES, l'étiquetage écologique, la traçabilité, l'innocuité et la qualité du poisson et des produits de la pêche – examineront les aspects appropriés de ces questions dans l'optique de l'aquaculture.

MESURE SUGGÉRÉE PAR LE SOUS-COMITÉ

45. Le Sous-Comité est invité à offrir des conseils concernant la manière dont les organismes régionaux des pêches de la FAO pourraient restructurer leur travail de manière à contribuer efficacement au mandat du Sous-Comité.